

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2016

*L'an deux mil seize et le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.*

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15          Présents : 12          Votants : 12*

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – M. PRADAYROL Patrick – M. DESPEYROUX Rémy - Mme CROS Corinne - Mme FLORET Virginie – M. Eric DAVID - M. GUGLIELMETTI Michel – Mme DELSAHUT Marie-France - M. DELPON Cyril.

Absents excusés : Mme RANNOU Sylvie - Mme ELMA Séverine - Mme LAURENSOU Martine.

Date de la convocation : le 08 février 2016 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

### **Objet : Approbation du PV de la séance du 16 novembre 2015**

Le conseil municipal n'apporte aucune observation au procès-verbal de la séance citée en objet et l'approuve à l'unanimité.

### **Objet : Information sur les travaux en cours**

Les travaux avancent normalement. Dès que le béton lavé sera coulé, cela provoquera l'interdiction de circulation durant 30 jours. Les personnes du bourg ont été sensibilisées à ce problème. Il reste à faire la castine, le goudronnage, et enfin les espaces verts qui ne seront réalisés qu'au printemps. Les poubelles ont été déplacées aux abords du cimetière et il est nécessaire d'en informer les habitants du bourg.

### **Objet : Informations sur les décisions prises par le maire en fonction de sa délégation**

Une délibération avait été prise le 16/11/2015 validant la construction du bâtiment avec photovoltaïques mais les montants de certaines prestations n'étaient pas indiqués à savoir le chemin et le sol en béton et ont fait l'objet d'une décision du maire :

#### **Décision n°1 :**

Les travaux d'aménagement d'un chemin et d'une plateforme pour le bâtiment communal sont confiés à l'Entreprise BARON 46500 GRAMAT pour un montant de 3 080.00 € H.T – 3 696.00 € TTC

#### **Décision n°2 :**

La fourniture de béton pour réaliser la dalle du bâtiment communal est confiée à l'Entreprise TRUEL BETON 46400 SAINT CERE pour un montant de 1 160.25 € H.T – 1 392.30 € TTC

Suite au départ des locataires, le logement du garage a été loué et a fait l'objet de la **décision n°3** :

Le logement communal sis dans le bourg d'ISSENDOLUS est loué à **Monsieur BOUBI Joël domicilié à 46500 ALBIAC à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2016**. Le loyer mensuel est fixé à **450 €uros**; il sera payable à terme à échoir à la caisse de Madame le Receveur Municipal.

Un dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer soit 450 €uros sera encaissé à la signature du bail. Une caution solidaire sera demandée.

### **Délibération n°2016/01 Remboursement dépôt de garantie**

Suite au départ du locataire au 31 janvier 2016, l'état des lieux a été réalisé et il a été constaté que le nettoyage intérieur du logement avait quelques manques ainsi que le nettoyage extérieur.

Les agents communaux ont effectué ce nettoyage pour pouvoir relouer ce logement dans de bonnes conditions et ont effectué 4 heures de travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé de retenir sur le dépôt de garantie 100 euros.

Il sera versé à Madame Justine BRUNET 350 euros sous réserve que tous les frais afférents à cette location aient été réglés.

**Objet : Compte rendu de la visite de M. le Sous-préfet de Figeac**

La commune lui a été présentée ainsi que les différents projets, l'ADAP, la rénovation du foyer rural, pour cela la subvention de la DETR pourrait s'élever à 30%. - Pour la modification du PLU qui sera obligatoire dans les 3 ans suivant la validation du SCOT, 25 % d'aide peuvent être envisagés pour un coût prévisionnel de 40 000 euros.

Gaubudet a été évoqué et le Sous-Préfet a parlé d'expropriation.

En ce qui concerne les communes nouvelles le Sous-Préfet a précisé qu'il n'y avait pas d'obligation, Il fallait se concerter, avoir une envie de partager, une entente, un projet.

**Objet : Informations et avis sur le projet de création d'une nouvelle communauté de communes**

Echange d'avis entre Conseillers Municipaux sur une nouvelle communauté de communes

**Objet : Informations et avis sur les communes nouvelles**

Cela demande beaucoup de préparation et de concertation :

Avec qui ? Dans quelles conditions ? Quels projets ? ....

Une réunion va être organisée sur le canton de Lacapelle-Marival qui répondra peut être à une partie des questions qui se posent.

**Questions diverses**

Mercredi 24 février 2016 – 18h00 : présentation du SCOT aux conseillers municipaux.

Issendolus animations voudrait acheter une toile pour un barnum d'une valeur de 250 euros et demande la participation de la commune. Cette question sera étudiée avec le budget.

La fête votive était prévue dans le bourg et derrière la salle des Fêtes. Cela ne sera pas possible. La date de fin des travaux n'est pas connue et le concours de pétanque pourrait causer des détériorations sur les nouvelles pierres, le béton lavé, la castine. A « Buzat » le site est prévu pour l'organisation des manifestations et le maire a pris la décision cette année que la fête aurait lieu à cet endroit.

Les ordures ménagères posent un problème « aux Bories » : en cette saison, les containers sont dans la boue et il est récurrent d'y trouver des encombrants qui devrait aller à la déchetterie.. Le Service concerné du Grand Figeac fera une visite sur place le 17 février.

Il y a également une demande pour « Terres Basses » , les voitures s'approchent trop et provoquent de la boue... Un ruban de protection sera installé.

La place de l'Hôpital a été fermée par un ruban parce que les voitures se garaient n'importe où dans l'herbe. Le Conseil Muncipal évoque la possibilité de faire des places de parking à certains endroits.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance

Eric DUBARRY

...

Le Maire

Patrick DELLAC